

du deuxième acte, représentant la taverne de Lillas Pastia. L'orchestre et les chœurs étaient dirigés habilement par M. Luigini.

Cette répétition générale de *Carmen* fut bien autrement intéressante que la soirée même d'inauguration dans laquelle les mets servis aux invités de marque (dont M. Félix Faure) étaient comparables à un arlequin peu pimenté. Seul, M. Fugère, qui vient de voir sa boutonnière fleurie du ruban rouge, récompense méritée, a dégelé la salle avec la "Chanson des blés" des *Saisons*, et a été vigoureusement applaudi. Il n'est que juste d'associer à son triomphe le jeune ténor M. Maréchal, dont la voix chaude et vibrante a fait merveille dans le rôle de Des Grieux.

"Acta est fabula" !

(Le Guide Musical)

HUGUES IMBERT.

RAPPORT

SUR

L'Organisation de l'Enseignement du Chant

DANS LES ÉCOLES (1)

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander un plan d'organisation pour l'enseignement de la musique dans les écoles primaires. Permettez-moi de vous en remercier. J'ai déploré si longtemps qu'on négligeât en France cette branche de l'éducation, que je ressens une véritable joie depuis que je sais à quel point votre Administration comprend l'efficacité et la vertu de cet outil tout-puissant dans l'éducation que l'on appelle la *musique*.

LA PREMIÈRE MESURE A PRENDRE EST DE RENDRE OBLIGATOIRE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE.

Vous voulez, Monsieur le Ministre, que désormais pas un enfant ne sorte de l'école primaire sans savoir la musique. La première mesure pour atteindre ce but est d'en rendre l'enseignement "obligatoire" dans les salles d'asile, dans les écoles primaires, et dans les écoles normales.

CHOIX DE LA MÉTHODE.

On a beaucoup parlé des imperfections de la notation musicale. Des esprits distingués d'ailleurs, et réellement épris de la cause de la musique populaire, ont été jusqu'à nier que tout le monde fût apte à surmonter les difficultés inhérentes à la lecture de cette notation. A l'écriture musicale ordinaire ils ont voulu substituer l'écriture en chiffres. L'intention de Galin, Paris et Chevè fut généreuse ; leur méthode est certainement capable de produire promptement des résultats pratiques : mais elle a ce tort grave à mes yeux de remplacer, dans certains cas, par des moyens purement empiriques, la culture du sens musical. Par-dessus tout, elle a ce déplorable effet d'enfermer ceux qui la pratiquent dans le cercle nécessairement restreint d'un langage particulier ; au lieu que la connaissance de la langue musicale universelle met ceux qui la possèdent en communication avec tous les chefs-d'œuvre, et ouvre à leur intelligence des horizons infinis.

L'écriture en notes a des imperfections, mais ces imperfections disparaissent devant cet avantage immense : *l'utilité*.

Je ne suis pas de ceux qui croient que son étude exige des facultés exceptionnelles. Je pense, au contraire, que "tout le monde" peut apprendre la musique par la méthode ordinaire, à une condition pourtant, c'est de "commencer de bonne heure."

(1) Ce rapport a été rédigé en 1880, sur la demande de M. le Ministre de l'Instruction Publique.

I. — SALLE D'ASILE.

LES ENFANTS DOIVENT APPRENDRE LEURS NOTES À L'ÂGE OÙ ILS APPRENNENT LEURS LETTRES.

La routine, qui fait commettre tant de fautes, nous fait tomber, en France, dans un déplorable travers. Au lieu d'apprendre aux enfants leurs notes à l'âge où ils apprennent leurs lettres, c'est-à-dire de trois à cinq ans, on attend qu'ils en aient dix ou douze pour commencer à leur enseigner la musique. Qu'en résulte-t-il ? A un âge où leur organisme n'est déjà plus aussi tendre et aussi flexible, ils apprennent plus difficilement un art dont la pratique est basée sur l'instinct, et c'est précisément à l'époque où il leur faudrait consacrer plus de temps à la musique qu'un programme d'études, déjà trop chargé, leur en accorde le moins. Le temps qu'on donne à la musique est dérisoire ; si peu qu'on lui accorde, c'est du temps perdu, puisque les enfants ne la savent jamais.

AVANTAGE QU'IL Y AURAIT À ENSEIGNER LA MUSIQUE DANS LA SALLE D'ASILE.

L'enseignement musical doit commencer dès la salle d'asile et se continuer à l'école primaire *sans interruption*. Plus un enfant est jeune, plus il est impressionnable à l'intonation et au rythme, plus son oreille est susceptible d'une culture fine et délicate. Une bonne directrice d'asile peut, en amusant les enfants et sans les fatiguer, cultiver de très bonne heure leur mémoire. Dès l'âge de trois ans l'enfant est capable de recevoir des impressions musicales qui seront le point de départ de l'enseignement. Quand même les enfants ne feraient autre chose à la salle d'asile que de chanter des petits airs par cœur et d'apprendre leurs notes, cela seul serait un résultat : mais on peut faire davantage.

Il est évident que tout ce que les enfants sauront en sortant de la salle d'asile sera autant de moins à apprendre à l'école primaire. Le jour où l'enseignement musical de l'asile produira les résultats qu'il peut donner (il suffirait peut-être, pour avoir des directrices capables, de mieux les payer), ce jour-là on pourra élever d'autant le niveau du programme dans la classe la plus basse de l'école primaire. Malheureusement l'enseignement du chant dans les asiles n'existe pour ainsi dire pas. Comme il ne peut être organisé du jour au lendemain, et qu'il s'agit ici d'un programme immédiatement applicable à l'école primaire, je ne compte pas sur la salle d'asile, et je suppose, dans mon projet, que les enfants entrent à l'école primaire, à l'âge de six ans, sans savoir une note de musique.

II. — ÉCOLE PRIMAIRE.

L'ENFANT DOIT "SENTIR" LA MUSIQUE AVANT DE L'APPRENDRE.

Ce qui, neuf fois sur dix, rebute l'enfant et retarde ses progrès, c'est que la musique apparaît tout d'abord à ses yeux sous la forme indigeste du fatras pédagogique.

Cette méthode me paraît vicieuse.

Il est nécessaire que l'enfant ait déjà senti la musique à l'instant où l'on commencera à la lui enseigner didactiquement. Il faut qu'il l'ait déjà "respirée" avant de travailler à l'apprendre. S'il connaît le charme de la musique, le jour où on lui demandera un effort, il saura à quoi tend cet effort et il le fera de bon cœur.

L'enseignement se divisera en trois cours :

Cours élémentaire. — Cours moyen. — Cours supérieur.